

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1834

30 septembre 2006

### SOMMAIRE

Achem S.A., Luxembourg . . . . .	88018	Kronospan Luxembourg Holdings, S.à r.l., Sanem	87998
Adeco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	87986	Kronospan Luxembourg Holdings, S.à r.l., Sanem	88000
Adeco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	87986	Lux LN S.A., Olm . . . . .	87987
Adeco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	87986	Lux-Pension Advisory S.A. Holding, Luxembourg	88025
Alba Properties S.A., Luxembourg . . . . .	87986	Magnoliabird Invest S.A., Luxembourg . . . . .	88024
Angilles S.A.H., Luxembourg . . . . .	88026	Max Lease S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Luxembourg . . .	87989
Apollo Portland Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88027	McKesson International Capital, S.à r.l., Bertrange . . . . .	88018
Autodis S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	88007	McKesson International Finance, S.à r.l., Bertrange . . . . .	88019
Avouillons Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88019	McKesson International Holdings V, S.à r.l., Bertrange . . . . .	88007
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A., Luxembourg . . . . .	88012	McKesson International, S.à r.l., Bertrange . . . . .	88019
Bettange Real Properties S.A., Luxembourg . . . . .	87987	Montana Properties S.A., Münsbach . . . . .	87988
Bregal Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	88025	Montana Properties S.A., Münsbach . . . . .	87988
Caffé Bianco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	87987	Mouflolux S.A.H., Luxembourg . . . . .	87996
Captiva 2 Juna GP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88012	Mountain Aviation S.A., Luxembourg . . . . .	88018
Compagnie de Pythagore S.A.H., Luxembourg . . . . .	88032	Nextra International Sicav, Luxembourg . . . . .	87988
Dunedin Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	87992	Old Lane Luxembourg Master Fund, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88013
European Sporting Rights, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88008	One Capital Investment and Development S.A., Luxembourg . . . . .	88032
Eurotour 2000 S.A. . . . .	88024	Papillon Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88031
ExxonMobil Asia Finance, S.à r.l., Bertrange . . . . .	88007	Prispa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	88025
ExxonMobil Luxembourg, S.à r.l., Bertrange . . . . .	87992	Ribambelle 4, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	87992
Exxonmobil Luxembourg UK, S.à r.l., Bertrange . . . . .	87989	Servco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88026
Famcare S.A., Luxembourg . . . . .	88007	Sheridan S.A.H., Luxembourg . . . . .	88006
Fidura S.A., Luxembourg . . . . .	88024	Socepal S.A.H., Luxembourg . . . . .	88032
Gartengestaltung Alain Schmitt, S.à r.l., Echternach . . . . .	87989	Société de Transports S.A., Koerich . . . . .	88023
Goldbell S.A., Luxembourg . . . . .	87995	Solvay Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	88032
Guardian Industries Europe, S.à r.l., Dudelange . . . . .	87986	Star Parks Luxembourg Holdco S.A., Luxembourg . . . . .	88031
HQ Portfolio, Sicav, Luxembourg . . . . .	88012	Steeg S.A., Luxembourg . . . . .	87987
Ikano Advisors (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	87995	Stelman International Group, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	87993
ING PFCE Middle Holdco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	87996	Weroma, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	87987
ING PFCE Middle Holdco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	87998		
Industrial Securities Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	87989		
Kinectrics Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88000		

**ALBA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 117.426.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2006*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ALBA PROPERTIES S.A., tenue à Luxembourg, le 25 juillet 2006, que:

- décision a été prise de nommer Madame Andrea Dennis, née à Londres le 26 juin 1967, et demeurant 23 Wigmore Place, à Londres W1U 2LZ, comme nouvel administrateur, avec effet à dater de la présente Assemblée et pour la même durée de mandat que les autres administrateurs, soit jusqu'au 10 mai 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078036.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**ADECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 31, rue Albert I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 17.807.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078335.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**ADECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 31, rue Albert I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 17.807.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078338.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**ADECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 31, rue Albert I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 17.807.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078339.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**GUARDIAN INDUSTRIES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.  
R. C. Luxembourg B 78.695.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

J.-L. Pitsch

Un mandataire, Directeur

(077932.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

87987

**LUX LN S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.  
R. C. Luxembourg B 82.800.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078342.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**BETTANGE REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 91.611.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078345.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**WEROMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 53, rue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 84.595.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078347.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**CAFFE BIANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 39.530.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078350.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**STEEG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 116.815.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 mai 2006 que:

- Il a été décidé d'élire Monsieur Michel Antolinos, demeurant au 21, Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève, Suisse, en tant qu'administrateur-délégué de la société jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011. Monsieur Antolinos a tout pouvoir pour engager valablement la société par sa signature seule.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078698.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**MONTANA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 70.402.

L'adresse de l'administrateur de catégorie A Monsieur Joachim Albert Wörz est dorénavant la suivante:  
- Monsieur Joachim Albert Wörz, Diplom-Kaufmann, demeurant au 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.  
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078848.4//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**MONTANA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 70.402.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 juin 2006*

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078848.5//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**NEXTRA INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.690.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale tenue le 22 mai 2006 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg*

*Cinquième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Luca Grando de son poste d'administrateur, avec effet au 18 avril 2006.

L'assemblée décide de nommer sous réserve d'approbation de la CSSF, Messieurs Paolo Baessato, Andrea Cecchini, et Guillaume Abel, en tant qu'administrateurs, à compter de ce jour.

L'assemblée renouvelle le mandat des autres Administrateurs et du Réviseur d'entreprise pour une période d'un an. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

*Conseil d'administration:*

- Clemente Benelli, Administrateur, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Marco Avoleto, Administrateur, CAAM SGR S.p.A., Piazza Cadorna, 3A, I-20121 Milano;

- Paolo Baessato, Administrateur, BANCA INTESA DIREZIONE PARTECIPAZIONI, via Romagnosi, 5, I-20121 Milano;

- Andrea Cecchini, Administrateur, CAAM SGR S.p.A., Piazza Cadorna, 3A, I-20121 Milano;

- Guillaume Abel, Administrateur, CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 5, allée Schef-fer, L-2520 Luxembourg.

*Réviseur d'entreprises:*

ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

NEXTRA INTERNATIONAL SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079504.6//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**GARTENGESTALTUNG ALAIN SCHMITT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6409 Echternach, 1A, route de Berdorf.  
R. C. Luxembourg B 105.005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078361.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**MAX LEASE S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Société en Commandite Simple.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.  
R. C. Luxembourg B 100.062.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(079155.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

---

**EXXONMOBIL LUXEMBOURG UK, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.200.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 73.859.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bertrange le 26 juillet 2006*

L'Assemblée décide:

- de remplacer Monsieur Curt LeVan comme administrateur de la société par Monsieur Marcel Speklé, domicilié à Coba Pulkensdreef 11, 4904 WB Oosterhout, Les Pays-Bas, à partir du 27 juillet 2006. Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079712.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

---

**INDUSTRIAL SECURITIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 103.763.

In the year two thousand and six, on the 7th of July.

Before M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notary, residing professionally in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the Company INDUSTRIAL SECURITIES LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The extraordinary general meeting of partners is opened by Ms Carmine Reho, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr François Brouxel, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutiner Mr Edward Hyslop, lawyer, residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxies representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies for the purpose of registration.

The chairman declares and requests the notary to declare that according to the attendance list, all the partners, representing the full amount of the corporate capital are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned of the agenda without there having been a prior convening.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Decrease of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- represented by 500 shares having a par value of EUR 25.- each to EUR 8,125.- represented by 325 shares having a par value of EUR 25.- each by the cancellation of all of the 175 shares currently held by REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED.

2) Cancellation of all the 175 shares currently held by REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED.

3) Power given to the board of managers of the Company to organise the reimbursement of the cancelled shares in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

4) Increase of share capital of the Company from its new amount of EUR 8,125.- represented by 325 shares having a par value of EUR 25.- each to EUR 12,500.- represented by 500.- shares having a par value of EUR 25.- each.

5) Subscription by UNITEDGE Ltd to the issue of the new 175 shares by a contribution in cash for an amount of 4,375.- EUR.

6) Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association so as to reflect the above decrease and increase of share capital.

7) Miscellaneous.

Then, the meeting of partners, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval to the explanations of the chairman, deliberated and passed separately, via unanimous vote, the following resolutions, which shall be deemed to take effect at the same time.

*First resolution*

The meeting of the Company resolves to reduce the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- represented by 500 shares having a par value of EUR 25.- each to 8,125.- represented by 325 shares having a par value of EUR 25.- each by the cancellation of all of the 175 shares currently held by REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED.

*Second resolution*

The meeting of the Company resolves to reimburse all the cancelled shares currently held by REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED against a cash payment amounting to EUR 1,333,814.-.

*Third resolution*

The meeting of the Company gives power the board of managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

*Fourth resolution*

The meeting of the Company resolves to increase of share capital of the Company from its new amount of EUR 8,125.- represented by 325 shares having a par value of EUR 25.- each to EUR 12,500.- represented by 500.- shares having a par value of EUR 25.- each.

*Fifth resolution*

The meeting of the Company resolves to issue 175 new shares with a par value of EUR 25.- each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and payment*

There now appeared Ms Carmine Reho, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company UNITEDGE Ltd, with registered office in United Kingdom, 10, Upper Berkeley Street, GB - W1H 7 PE London, by virtue of a power of attorney granted on 7 July 2006 to subscribe to the 175 new shares.

Such proxy after having been signed ne varietur by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

It results from a blocking certificate that the amount of 4,375.- EUR has been blocked for the purpose of this increase of share capital.

Therefore, the meeting resolves to allocate the 175 new shares to UNITEDGE Ltd.

*Sixth resolution*

The meeting of the Company resolves to amend the article 6 of the articles of association of the Company to bring them into line with the resolutions taken above.

As a result, article 6 will be as follows:

«The Company's share capital is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a par value of EUR 25.- each.»

*Expenses*

Any expenses and costs as a result of the Company's change of corporate form shall be charged to the Company and are estimated at approximately EUR 1,300.-.

This document was then read and translated into a language understood by the appearing parties. The appearing parties are known to the notary. The appearing parties signed these presents together with the notary.

The undersigned notary who speaks and understands English states that following a request of the appearing parties, these presents are drafted first in English then French. In the event of discrepancies between the two versions, the English text shall prevail.

Done in Luxembourg on the date hereof.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le 7 juillet 2006.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire, résidant professionnellement au Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Société INDUSTRIAL SECURITIES LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

La séance de l'assemblée générale extraordinaire des associés est ouverte par M<sup>e</sup> Carmine Reho, avocat à la Cour, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de président.

Le président nommé comme secrétaire de l'assemblée M. François Brouxel, avocat, résidant au Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur M. Edward Hyslop, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg.

Après avoir été constitué, le conseil de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les associés et par les membres du conseil et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et requiert du notaire de déclarer que conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et statuer sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour sans en avoir convenu préalablement.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Diminution du capital de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune à huit mille cent vingt-cinq Euros (EUR 8.125,-) représenté par trois cent vingt-cinq (325) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par l'annulation de la totalité des cent soixante-quinze (175) parts sociales actuellement détenues par REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED.

2. Annulation de la totalité des cent soixante-quinze (175) parts sociales actuellement détenues par REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED.

3. Pouvoir donné au conseil de gérance de la Société d'organiser le remboursement des actions annulées conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise en cas de réduction de capital social.

4. Augmentation du capital de la Société de son nouveau montant de huit mille cent vingt-cinq Euros (EUR 8.125,-) représenté par trois cent vingt-cinq (325) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

5. Souscription par UNITEDGE Ltd des cent soixante-quinze (175) parts nouvellement émises par un apport en liquide à hauteur de quatre mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 4.375,-).

6. Amendement du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin qu'il reflète la diminution de capital social prévue ci-dessus.

7. Divers.

Sur ce, l'assemblée des associés, après s'être elle-même considérée comme valablement composée et réunie, et donnant son approbation aux explications du président, a délibéré et pris séparément par un vote unanime les résolutions suivantes, qui prendront immédiatement.

*Première résolution*

L'assemblée de la Société décide de diminuer le capital de la Société de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune à huit mille cent vingt-cinq Euros (EUR 8.125,-) représenté par trois cent vingt-cinq (325) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par l'annulation de la totalité des cent soixante-quinze (175) parts sociales actuellement détenues par REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED.

*Seconde résolution*

L'assemblée de la Société décide de rembourser toutes les parts sociales annulées actuellement détenue par REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED par un paiement en liquide à hauteur de EUR 1.333.814,-.

*Troisième résolution*

L'assemblée de la Société donne pouvoir au conseil de gérance de la Société aux fins d'organiser le paiement en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises applicable en cas de diminution du capital social.

*Quatrième résolution*

L'assemblée de la Société décide d'augmenter le capital de la Société de son nouveau montant de huit mille cent vingt-cinq Euros (EUR 8.125,-) représenté par trois cent vingt-cinq (325) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

*Cinquième résolution*

L'assemblée de la Société décide d'émettre cent soixante-quinze (175) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, comportant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

*Souscription et paiement*

A comparu M<sup>e</sup> Carmine Reho, avocat, demeurant au Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de la société UNITEDGE Ltd, ayant son siège social au Royaume-Uni, 10, Upper Berkeley Street, GB-W1H 7 PE Londres, en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2006 en vue de souscrire aux 175 nouvelles parts.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la partie comparaisant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

Il résulte d'un certificat de blocage que le montant de quatre mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 4.375,-) a été bloqué pour les besoins de cette augmentation de capital.

Par conséquent, l'assemblée décide d'allouer les cent soixante quinze (175) nouvelles parts à UNITEDGE Ltd.

*Cinquième résolution*

L'assemblée de la Société décide d'amender l'article 6 des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les résolutions prises ci-dessus.

Par conséquent, l'article 6 sera rédigé de la manière suivante:  
«Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales d'une valeur de EUR 25,- chacune.»

#### Dépenses

Toutes dépenses et coûts résultant du présent acte sont estimées approximativement à EUR 1.300,-.

Ce document a été lu et traduit dans une langue comprise par les parties comparantes. Les parties comparantes sont connues du notaire. Les parties comparantes signent ces présents actes avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais affirme que conformément à la requête des parties en comparantes, les présentes sont écrites en anglais et en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Reho, F. Brouxel, E. Hyslop.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 4, case 10. – Reçu 43,75 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

J. Delvaux.

(086846.3/208/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

#### **ExxonMobil LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 449.723,20.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.559.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bertrange le 26 juillet 2006*

L'Assemblée décide:

- de remplacer Monsieur Curt LeVan comme administrateur de la société par Monsieur Marcel Speklé, domicilié à Coba Pulkensdreef 11, 4904 WB Oosterhout, Les Pays-Bas, à partir du 27 juillet 2006. Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079714.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

#### **RIBAMBELLE 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 104.126.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Signature.

(080395.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

#### **DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 77.656.

Par résolution datée du 15 juin 2006, les gérants de la société DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079831.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**STELMAN INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 103.342.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of June.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TRAFALGAR TRUST, a company having its registered office at 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on June 6, 2006

The said proxy, initialled *varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of STELMAN INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.342 (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on October 1, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1238 of December 2, 2004 has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the issued share capital by an amount of six million three hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 6,350,000.-), so as to raise it from its present amount of seven hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 750,000.-) up to seven million one hundred thousand United States Dollars (USD 7,100,000.-) by the issue of sixty-three thousand five hundred (63,500) new shares having par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

*Second resolution*

The sole shareholder, represented as aforementioned, declares to subscribe for twenty thousand five hundred (20,500) newly issued shares and to have them fully paid up by a contribution in cash amounting to two million fifty thousand United States Dollars (USD 2,050,000.-).

The amount of two million fifty thousand United States Dollars (USD 2,050,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

The sole shareholder, represented as aforementioned, after having taken notice of the foregoing by the lecture made to him by the undersigned notary, and after having declared having perfect knowledge of the articles of incorporation of the company, declares to subscribe for forty-three thousand (43,000) and to liberate this subscription by compensation, by means of a certain liquid and due claim existing on the debit of the company and in his favour.

The existence of said claim has been justified to the undersigned notary by a report of Mr Jean Bernard Zeimet, L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, dated June 26, 2006 which concludes as follows:

*«Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.»

This report, signed *ne varietur* by all the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

*Fourth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, Article 5 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at seven million one hundred thousand United States Dollars (USD 7,100,000), divided into seventy-one thousand (71,000) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

The seventy-one thousand (71,000) shares are allotted to TRAFALGAR TRUST, having its registered office at 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179/2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter the company must be recorded in writing and the provision regarding the general shareholders' meeting are not applicable.»

*Fifth resolution*

The sole shareholder appoints as additional Manager for an unlimited period of time:

Mr Gavriel Mairone, lawyer, residing in Ramat Gan, Israel.

The two managers of the company have the power to commit the company by their joint signature.

*Estimate of costs*

For the registration authorities the increase of capital is valued at five million fifty-seven thousand seven hundred and forty-nine Euro and forty-four cent (EUR 5,057,749.44).

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately fifty-five thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French translation:**

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

TRAFALGAR TRUST, une société ayant son siège au 3<sup>e</sup> étage, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 6 juin 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de STELMAN INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey R.C.S. Luxembourg B 103.342 (ci-après la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1238 du 2 décembre 2004, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions trois cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 6.350.000,-), pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 750.000,-) à sept millions cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 7.100.000,-), par l'émission de soixante-trois mille cinq cents (63.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique, représenté comme il est dit, déclare souscrire à vingt mille cinq cents (20.500) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en espèces de deux millions cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 2.050.000,-).

La somme de deux millions cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 2.050.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique, représenté comme il est dit, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société a déclaré souscrire à quarante-trois mille (43.000) nouvelles parts sociales et libérer cette souscription à due concurrence par compensation, moyennant apport d'une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et à son profit.

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence de la créance dont s'agit par un rapport établi par Monsieur Jean Bernard Zeimet, L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en date du 26 juin 2006 qui conclut inter alia comme suit:

#### *«Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de sept millions cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 7.100.000,-), divisé en soixante et onze mille (71.000) parts sociales de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

Toutes les soixante et onze mille (71.000) parts sociales appartiennent à TRAFALGAR TRUST, une société ayant son siège au 3<sup>e</sup> étage, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établi par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

*Cinquième résolution*

L'associé unique nommé comme gérant supplémentaire pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gavriel Mairone, juriste, demeurant à Ramat Gan, Israël.

Les deux gérants de la société ont les pouvoirs d'engager la société par leur signature conjointe.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évalué à cinq millions cinquante-sept mille sept cent quarante-neuf euros et quarante-quatre cents (EUR 5.057.749,44).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ cinquante-cinq mille euros.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mestdagh et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 juillet 2006, vol. 437, fol. 48, case 1. – Reçu 50.577,49 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(088079.3/242/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**GOLDBELL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.874.

En date du 7 mars 2006, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien Kopp de son mandat de commissaire.

Lors de la même assemblée générale, Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à L-6111 Junglinster, rue Tun Deutsch, a été nommé commissaire.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLDBELL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04372. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079715.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**IKANO ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R. C. Luxembourg B 68.836.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui a été tenue en date du 31 mai 2006 que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a décidé de renouveler le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006:

Birger Lund,  
Peter Branner,  
Alan Ridgway.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour avis sincère et conforme

*Pour IKANO ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING*

B. Lund

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10898. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079935.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.594.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 juillet 2006*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Fabrice Rota, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079514.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**ING PFCE MIDDLE HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.469.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE TOP HOLDCO, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 95.703, hereby duly represented by its manager Mr Steve Van den Broek, employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, acting in his capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party ING PFCE TOP HOLDCO, S.à r.l., is the sole partner of ING PFCE MIDDLE HOLDCO, S.à r.l., an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on October 16th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1207 of November 17th, 2003, and modified last time by deed of the undersigned notary, dated December 30th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 639 of March 28th, 2006.

The capital of the company is fixed at three hundred seventy-one thousand Euro (371,000.- EUR), represented by three hundred seventy-one (371) parts, with a nominal value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The only partner resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred forty-four thousand Euro (144,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of three hundred seventy-one thousand (371,000.- EUR) to five hundred fifteen thousand Euro (515,000.- EUR) by issuing one hundred forty-four (144) new parts with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and Liberation*

The appearing sole partner declares to subscribe the one hundred forty-four (144) new parts and to pay them up, fully in cash, at their par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each, together with an total issue premium of two thousand six hundred ninety-one Euro (2,691.- EUR), so that the amount of one hundred forty-six thousand six hundred ninety-one Euro (146,691.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is set at five hundred fifteen thousand Euro (515,000.- EUR), represented by five hundred fifteen (515) parts of a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la version française:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ING PFCE TOP HOLDCO, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.703, ici représentée par son gérant Monsieur Steve Van den Broek, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante ING PFCE TOP HOLDCO, S.à r.l., est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE MIDDLE HOLDCO, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 16 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1207 du 17 novembre 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 639 du 28 mars 2006.

Le capital social de la société est fixé à trois cent soixante et onze mille euros (371.000.- EUR), représenté par trois cent soixante et onze (371) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, entièrement libérées.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent quarante-quatre mille euros (144.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante et onze mille euros (371.000.- EUR) à cinq cent quinze mille euros (515.000.- EUR), par l'émission de cent quarante-quatre (144) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Souscription et Libération

Et à l'instant, les cent quarante-quatre (144) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérées en espèces, ensemble avec une prime d'émission totale de deux mille six cent quatre-vingt-onze euros (2.691.- EUR), de sorte que le montant de cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-onze euros (146.691.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent quinze mille euros (515.000.- EUR), représenté par cinq cent quinze (515) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Van Den Broek et M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 juillet 2006, vol. 470, fol. 63, case 6. – Reçu 1.440 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2006.

M. Schaeffer.

(088303.3/5770/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

87998

**ING PFCE MIDDLE HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.469.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2006.

M. Schaeffer

Notaire

(088307.3/5770/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**KRONOSPAN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-4902 Sanem, Z.I. Gadderscheier.  
R. C. Luxembourg B 116.516.

In the year two thousand and six, on the eighth of August.

Before Us, Maître Georges d'Huart, notary residing in Pétange, acting in replacement of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

GERHOST STIFTUNG, with registered office at Aeulestraße 5, FL-9490 Vaduz (Liechtenstein), registered under number FL-0001.539.995-1,

here represented by Mr Roland Weber, Manager, residing in L-4974 Dippach, 23, rue de Bettange, by virtue of a proxy given on August 1st, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of KRONOSPAN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office in L-4902 Sanem, Zone industrielle Gadderscheier, registered at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number B 116.516 (hereafter «the Company»), incorporated by a deed of the notary Alex Weber prenamed dated May 15th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No. 1423 of July 25th, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) represented by one hundred and twenty-four (124) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two million five hundred thirty-one thousand Euros (EUR 2,531,000) in order to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) to two million five hundred forty-three thousand four hundred Euros (EUR 2,543,400) by the issue of twenty-five thousand three hundred and ten (25,310) new shares of one hundred Euros (EUR 100) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, with a total share premium of twenty-two million seven hundred seventy-eight thousand eight hundred thirty Euros (EUR 22,778,830).

*Subscription - Payment*

Thereupon, GERHOST STIFTUNG, aforementioned, declared to subscribe to the twenty-five thousand three hundred and ten (25,310) new shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, and to fully pay them up together with a share premium of a total amount of twenty-two million seven hundred seventy-eight thousand eight hundred thirty Euros (EUR 22,778,830) by contribution in kind in the total value of twenty-five million three hundred nine thousand eight hundred thirty Euros (EUR 25,309,830) consisting in five thousand six hundred ninety-four (5,694) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) of KRONOSPAN HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company with registered office at L-4902 Sanem, Parc d'Activité Pafawee, registered at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 62.594.

Evidence of the transfer of shares of KRONOSPAN HOLDINGS, S.à r.l., and of their value has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement entered into by and between Gerhost Stiftung, aforementioned and the Company as well as by copies of the interim balance sheet of KRONOSPAN HOLDINGS, S.à r.l., and of the manager's valuation report of the Company.

Said contribution agreement, interim balance sheet and manager's valuation report shall remain attached to the present deed.

IV. The sole shareholder declares that the total value of the contribution in kind has been evaluated using the discounted earnings method and amounts to twenty-five million three hundred nine thousand eight hundred thirty Euros (EUR 25,309,830) which value has been accepted by the Company in a managers' valuation declaration dated August 7th, 2006.

V. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at two million five hundred forty-three thousand four hundred Euros (EUR 2,543,400) represented by twenty-five thousand four hundred thirty-four (25,434) shares of one hundred Euros (EUR 100) each, fully paid up.»

### Tax Exemption Request

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of shares of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, this latter owning already more than sixty-five percent of the share capital of the first one, is realized under the benefit of articles 4-2 of the law of December 29th, 1971, as amended, providing for tax exemption.

### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at six thousand four hundred fifty Euros (EUR 6,450).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

GERHOST STIFTUNG, ayant son siège social à Aeulestraße 5, FL-9490 Vaduz (Liechtenstein), inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro FL-0001.539.995-1,

ici représentée par Monsieur Roland Weber, manager, demeurant à L-4974 Dippach, 23, rue de Bettange, en vertu d'une procuration datée du 1<sup>er</sup> août 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de KRONOSPAN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.516 (ci-après «la Société») constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber prénommé en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 1423 du 25 juillet 2006.

II. Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

III. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux millions cinq cent trente et un mille Euros (EUR 2.531.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents Euros à deux millions cinq cent quarante-trois mille quatre cents Euros (EUR 2.543.400) par la création et l'émission de vingt-cinq mille trois cent dix (25.310) parts sociales nouvelles de cent Euros (EUR 100), chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-deux millions sept cent soixante-dix-huit mille huit cent trente Euros (EUR 22.778.830).

### Souscription - Paiement

GERHOST STIFTUNG, préqualifiée, par son mandataire, déclare souscrire aux vingt-cinq mille trois cent dix (25.310) parts sociales nouvelles d'une valeur au pair de cent Euros (EUR 100) chacune, et les libérer entièrement avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-deux millions sept cent soixante-dix-huit mille huit cent trente Euros (EUR 22.778.830) par apport en nature d'une valeur totale de vingt-cinq millions trois cent neuf mille huit cent trente Euros (EUR 25.309.830) consistant en cinq mille six cent quatre-vingt-quatorze (5.694) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) de KRONOSPAN HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social à L-4902 Sanem, Parc d'Activités Pafawee, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.594.

Preuve du transfert des parts sociales de KRONOSPAN HOLDINGS, S.à r.l., et de leur valeur a été donnée au notaire soussigné, au moyen d'une copie du contrat d'apport entre GERHORST STIFTUNG, susmentionnée et la Société ainsi qu'au moyen des copies du bilan intérimaire de KRONOSPAN HOLDINGS, S.à r.l., et du rapport d'évaluation des gérants de la Société.

Lesdits contrat d'apport, bilan intérimaire de KRONOSPAN HOLDINGS, S.à r.l., et rapport d'évaluation des gérants de la Société resteront annexés au présent acte.

IV. L'associée unique déclare que la valeur totale de l'apport en nature évaluée avec la méthode de l'actualisation des profits s'élève à vingt-cinq millions trois cent neuf mille huit cent trente Euros (EUR 25.309.830), laquelle valeur a été acceptée par la Société dans la déclaration d'évaluation des gérants en date du 7 août 2006.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est désormais modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent quarante-trois mille quatre cents Euros (EUR 2.543.400) représenté par vingt-cinq mille quatre cent trente-quatre (25.434) parts sociales de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.»

*Requête en Exonération du Droit d'Apport*

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant en parts sociales d'une société constituée au sein de l'Union Européenne à une autre société constituée au sein de l'Union Européenne, cette dernière détenant déjà plus de soixante-cinq pour cent du capital social de la première, est réalisé sur base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à environ six mille quatre cent cinquante Euros (EUR 6.450).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Weber, G. d'Huart.

Enregistré à Capellen, le 10 août 2006, vol. 435, fol. 79, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 août 2006.

A. Weber.

(088105.3/236/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**KRONOSPAN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4902 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 116.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

*Notaire*

(088106.3/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**KINECTRICS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 118.727.

**STATUTES**

In the year two thousand six, on the eighth day of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VCP VI GP LIMITED, a limited company organized and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey,

here represented by M<sup>e</sup> Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a proxy given on July 18th, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name KINECTRICS HOLDINGS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers**

7.1. The Company is managed by one or several A manager(s) (the A Manager(s)) and one or several B manager(s) (the B Manager(s), the B Manager(s) being, together with the A Manager(s), referred to as the managers) appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

### **Art. 8. Powers of the board of managers**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of

managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

#### **Art. 9. Procedure**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of an A Manager and a B Manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of partners**

#### **Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of profits**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

### Art. 17. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, VCP VI GP LIMITED, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimated costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,700.

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- HALSEY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg as A Manager; and
- Mr Gavin John Farrell, lawyer, born in Barnet, Hertfordshire, United Kingdom, on 23 August 1966, residing at La Sommeilleuse, Le Coudre, St Peter's, Guernsey GY7 9HX, Channel Islands as a B Manager.

2. The registered office of the Company is set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille six, le huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VCP VI GP Limited, une «limited company» organisée et constituée sous le droit de Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port Guernsey,

ici représentée par Maître Stéphanie Alexandrino, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination KINECTRICS HOLDINGS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### **Art. 4. Durée**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) A (le(s) Gérant(s) A) et par un ou plusieurs gérant(s) B (le(s) Gérant(s) B, le(s) Gérant(s) B étant désigné(s) ensemble avec le(s) Gérant(s) A comme les gérants) nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

#### **Art. 9. Procédure**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

### Art. 17. Disposition Générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

VCP VI GP LIMITED, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Estimation des frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.700,- EUR.

#### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- HALSEY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg comme Gérant A; et

- Monsieur Gavin John Farrell, avocat, né à Barnet, Hertfordshire, Grande-Bretagne, le 23 août 1966, de résidence à La Sommeilleuse, Le Coudre, St Peter's, Guernsey GY7 9HX, Channel Islands comme Gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Alexandrino, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 29CS, fol. 40, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

P. Frieders.

(091857.3/212/381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

### **SHERIDAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 25.659.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11637, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour SHERIDAN S.A., Société Anonyme Holding  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(079756.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**AUTODIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 18, op den Drieschen, ZI Um Monkeler.  
R. C. Luxembourg B 79.626.

En date du 8 mai 2006, l'assemblée générale a décidé de nommer la société MAZARS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, comme réviseur d'entreprises pour les comptes de l'exercice 2006.

Conformément aux dispositions de l'article 69, paragraphe (3) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le R.C.S. ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, la fonction de commissaire est supprimée avec effet à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUTODIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079716.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**ExxonMobil ASIA FINANCE, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 6.760.000,-.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 76.554.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bertrange le 26 juillet 2006*

L'Assemblée décide:

- de remplacer Monsieur Curt LeVan comme administrateur de la société par Monsieur Marcel Speklé, domicilié à Coba Pulkensdreef 11, 4904 WB Oosterhout, Les Pays-Bas, à partir du 27 juillet 2006. Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079717.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**FAMCARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 101.311.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00286, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour FAMCARE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(079757.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 101.214.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature

Mandataire

(079851.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**EUROPEAN SPORTING RIGHTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 118.527.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the seventh of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, having its registered office in 101, Finsbury Pavement, London EC2A 1 EJ, registered at the Trade register of England under the number 3.220.373, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on July 4th, 2006.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

**Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a unipersonal limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present statutes.

**Art. 2.** The denomination of the company is EUROPEAN SPORTING RIGHTS, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

**Title II.- Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), divided into one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred euro (100.- EUR) each.

**Art. 8.** The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own parts. Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of parts made by the company may only be made out of the company's retained profits and free reserves,
- the repurchased parts will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.

**Art. 9.** Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, references is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 10.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Title III.- Management**

**Art. 11.** The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

In case of a single manager the Company shall be validly bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

#### **Title IV.- General meeting of participants**

**Art. 12.** The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

#### **Title V.- Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 13.** The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 14.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

#### **Title VI.- Liquidation - Dissolution**

**Art. 15.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

#### **Title VII.- Varia**

**Art. 16.** The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

##### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prenamed,

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2006.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros.

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) HALSEY, S.à r.l., R.C. B Number 50.984, a company with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

b) Miss Kristel Segers, company director, born in Turnhout, Belgium, on October 8, 1959, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

c) Mr David Harvey, company director, born on April 30, 1947, in London, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Mersch, Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, avec siège social au 101, Finsbury Pavement, Londres EC2A 1EJ, immatriculée au registre des sociétés d'Angleterre sous le numéro 3.220.373,

ici représentée par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 4 juillet 2006.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera EUROPEAN SPORTING RIGHTS, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières commerciales et industrielles quelle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

#### **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 8.** La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société.

- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créancier d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés si les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale.

Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 12.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

### **Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre VI.- Liquidation - Dissolution**

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses bis modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### **Titre VII.- Varia**

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

#### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) HALSEY, S.à r.l., R.C. B Numéro 50.984, une société avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

b) Mademoiselle Kristel Segers, administrateur de sociétés, née à Turnhout, Belgique, le 8 octobre 1959, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

c) Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1947, à Londres, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mersch, Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 juillet 2006, vol. 437, fol. 65, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(088925.3/242/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**HQ PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 33.101.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 avril 2006*

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007:

M. Hans Hedström, avec adresse professionnelle à S-103 97 Stockholm, Regeringsgatan, 48;

Mme Anna Byström, avec adresse professionnelle à S-103 97 Stockholm, Regeringsgatan, 48;

M. Ronald Meyer, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Est nommé réviseur indépendant pour la même période:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079730.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

---

**CAPTIVA 2 JUNA GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 109.783.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(079799.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 19.194.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 11 avril 2006*

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de réélire en tant qu'administrateurs pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007:

- Baron Benjamin de Rothschild,

- Messieurs John Alexander, Luc Baatard, Laurent Dassault, José-Luis de Vasconcelos e Sousa, Guy Grymberg, Claude Messulam, Frédéric Otto, E. Trevor Salathé et Daniel-Yves Trèves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grégoire / F. Otto

Secrétaire Général / Administrateur - Président du Comité Exécutif

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079887.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**OLD LANE LUXEMBOURG MASTER FUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 119.295.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty fifth day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) OLD LANE HMA MASTER FUND, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 G.T., Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number CR-17089,

duly represented by OLD LANE HEDGE FUND GP, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States, registered as a Foreign Company in the Cayman Islands, with registered office at c/o THE CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, registered under number SRV 060052955, 4096513 File, and in its capacity as the general partner of OLD LANE HMA MASTER FUND, L.P.,

duly represented by Saskia Konsbruck, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 July 2006.

2) OLD LANE US MASTER FUND, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States, with registered office at c/o THE CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, registered under number SRV 060077539, 4100393 File.

duly represented by OLD LANE HEDGE FUND GP, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States with registered office at c/o THE CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, registered under number SRV 060052955, 4096513 File and in its capacity as the general partner of OLD LANE US MASTER FUND, L.P.,

duly represented by Saskia Konsbruck, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 July 2006.

3) OLD LANE CAYMAN MASTER FUND, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 G.T., Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number CR-16804.

duly represented by OLD LANE HEDGE FUND GP, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States, registered as a Foreign Company in the Cayman Islands, with registered office at c/o THE CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, registered under number SRV 060052955, 4096513 File, and in its capacity as the general partner of OLD LANE HMA MASTER FUND, L.P.,

duly represented by Saskia Konsbruck, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 July 2006.

This proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their here-above stated capacity, have drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which they declare organised as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of OLD LANE LUXEMBOURG MASTER FUND, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least one A manager and at least two B managers.

In that case, the company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A manager and one B manager.

The board of managers may, however, grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 14.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, indemnify any manager, as well as any former manager, against all costs, charges and expenses, reasonably incurred by him in connection with the defence or settlement of any civil, criminal or administrative action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, if (i) he acted honestly and in good faith, and (ii) in the case of criminal or administrative proceedings, he had reasonable grounds for believing that his conduct was lawful. Notwithstanding the foregoing, the current or former manager will not be entitled to indemnification in case of an action, suit or proceeding brought against him by the Company or in case he shall be finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, willful misconduct, fraud, dishonesty or any other criminal offence.

### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 15.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 18.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will de-

termine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription and payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- seventy-four (74) shares by OLD LANE HMA MASTER FUND, L.P., prenamed;
- one hundred twelve (112) shares by OLD LANE US MASTER FUND, L.P., prenamed;
- three hundred fourteen (314) shares by OLD LANE CAYMAN MASTER FUND L.P., prenamed;

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date hereof and shall terminate on 31 December 2007.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named persons, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an undetermined period:

*A manager:*

- Mr Jonathan Barton, Investment Manager, born on April 10, 1968 in the United Kingdom, residing at 117 East 19th Street, New York, NY 10003;

*B managers:*

- Mr Robert Kimmels, company manager, born on 4 March 1969 in Breukelen, The Netherlands, residing at 44, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg; and
- Mr Hille Paul Schut, trust officer, born on 29 September 1977 in The Hague, The Netherlands, residing in 39, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) OLD LANE HMA MASTER FUND, L.P., un limited partnership existant sous les lois des Iles Cayman, avec siège social au c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 G.T., Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré sous le numéro CR-17089,

représenté par OLD LANE HEDGE FUND GP, LLC, une limited liability company existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, inscrit en tant que Foreign Company aux Iles Cayman, avec siège social au c/o THE CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, enregistré sous le numéro SRV 060052955, Dossier 4096513, et en sa qualité de general partner de OLD LANE HMA MASTER FUND, L.P.,

représenté par Saskia Konsbruck, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juillet 2006.

2) OLD LANE US MASTER FUND, L.P., un limited partnership existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, avec siège social au c/o THE CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, enregistré sous le numéro SRV 060077539, Dossier 4100393.

représenté par OLD LANE HEDGE FUND GP, LLC, une limited liability company existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, avec siège social au c/o THE CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, enregistré sous le numéro SRV 060052955, Dossier 4096513 et en sa qualité de general partner de OLD LANE US MASTER FUND, L.P.,

représenté par Saskia Konsbruck, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juillet 2006.

3) OLD LANE CAYMAN MASTER FUND, L.P., un limited partnership existant sous les lois des Iles Cayman, avec siège social au c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 G.T., Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré sous le numéro CR-16804.

représenté par OLD LANE HEDGE FUND GP, LLC, une limited liability company existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, inscrite en tant que Foreign Company aux Iles Cayman, avec siège social au c/o THE CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, enregistré sous le numéro SRV 060052955, Dossier 4096513, en sa qualité de general partner de OLD LANE HMA MASTER FUND, L.P.,

représenté par Saskia Konsbruck, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juillet 2006.

Les procurations signées ne varient par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de OLD LANE LUXEMBOURG MASTER FUND, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être associés ou non. Le conseil de gérance sera composé d'au moins un gérant A et d'au moins deux gérants B. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société, dans les limites légales, indemniserà chaque gérant ainsi que chaque ancien gérant, contre tous coûts, frais et dépenses occasionnés en relation avec la défense ou le règlement de toute action, poursuite ou procédure civile, criminelle ou administrative à laquelle il pourrait être partie en raison de sa qualité de gérant de la Société, sous la condition que (i) il était de bonne foi et (ii) en cas de poursuite pénale ou administrative, il avait des motifs raisonnables pour croire en la légitimité de ses actes. Sans préjudice de ce qui précède, le gérant actuel ou ancien n'aura pas droit à indemnisation en cas d'action, poursuite ou procédure ou en cas de condamnation définitive pour faute grave, dol, fraude, ou autre infraction criminelle.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- soixante-quatorze (74) parts sociales ont été souscrites par OLD LANE HMA MASTER FUND, L.P., prénommée
- cent douze (112) parts sociales ont été souscrites par OLD LANE US MASTER FUND, L.P., prénommée
- trois cent quatorze (314) parts sociales ont été souscrites par OLD LANE CAYMAN MASTER FUND L.P., prénommée.

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement affectée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

**Gérant A:**

- M. Jonathan Barton, Investment Manager, né le 10 avril 1968 au Royaume Uni, résidant 117 East 19th Street, New York, NY 10003;

**Gérant B:**

- M. Robert Kimmels, gérant de sociétés, né le 4 mars 1969 à Breukelen, Pays-Bas, demeurant au 44, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg;

- M. Hille Paul Schut, trust officer, né le 29 septembre 1977 à La Haye, Pays-Bas, demeurant au 39, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, vol. 154S, fol. 84, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(100937.3/211/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

**MOUNTAIN AVIATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 116.707.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2006 tenue à Luxembourg que:

1. GAMA DIRECTORSHIP LIMITED a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat;

2. FACTS SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrit au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 98.790, est nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS10019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079814.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**McKesson INTERNATIONAL CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 88.499.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature

Mandataire

(079857.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**ACHEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 83.384.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(079866.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**McKesson INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 88.500.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature

Mandataire

(079858.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**McKesson INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 88.498.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature

Mandataire

(079861.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**AVOUILLONS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 118.734.

STATUTES

In the year two thousand six, on the thirteenth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AVOUILLONS FINANCE S.A., established in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg in way of registration in the Trade Register of Luxembourg, represented by Miss Aurélie Katola, with professionally address in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on July 12th, 2006.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing persons, through their mandatory, have incorporated a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

**Art. 1.** There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name AVOUILLONS INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's capital is set at twenty thousand swiss franc (20,000.- CHF) represented by five hundred (500) shares with a par value of forty swiss franc (40.- CHF) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. AVOUILLONS FINANCE S.A. ....	500 shares
Total: .....	500 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Swiss franc (20,000,- CHF) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

### *Transitory provision*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2007.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- euro.

### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) That the following are appointed manager of the company for an undefined period:

a) Mr Geraldine Schmit, companies director, born on 12 November 1969 in Messancy (Belgium) with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

b) Mr José Correia, private employee, born on 4 October 1971 in Palmeira (Portugal), residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

who will have the necessary power to validly bind the company by their individual signature.

2) The Company shall have its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille six, le treize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AVOUILLONS FINANCE S.A., avec siège social établie au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, ci-après représentée par Mademoiselle Aurélie Katola, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 juillet 2006.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de AVOUILLONS INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille francs suisse (20.000,- CHF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante francs suisse (40,- CHF) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est les cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. AVOUILLONS FINANCE S.A. ....	500 parts
Total: .....	500 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille francs suisse (20.000,- CHF) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- euro.

*Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, par sa mandataire, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) M. José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

b) Madame Géraldine Schmit, administrateur, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Katola, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 59, case 7. – Reçu 128,04 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

*J. Elvinger.*

(091949.3/211/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

**SOCIETE DE TRANSPORTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Koerich, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.098.

*Résolution*

Nomination par l'Assemblée générale des actionnaires de Monsieur Weerts Gérard, domicilié à 16, rue Jacques Musch, B-4053 Chaudfontaine en tant qu'Administrateur et en tant qu'Administrateur-Délégué de la société anonyme, Société de TRANSPORTS S.A.

Le mandat de l'Administrateur et/ou de l'Administrateur-Délégué nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2008.

Le Conseil d'Administration se présente désormais de la manière suivante:

- Monsieur Gaspard Joseph, demeurant à L-8311 Capellen, 75, route d'Arlon;
- Monsieur Munsters Jean-Yves, demeurant à B-4000 Liège, 43, rue de la Chaîne;
- JFW S.A., siège social de la personne morale: 3-5, rue d'Arlon, L-8399 Koerich-Windhof;
- Monsieur Weerts Gérard, demeurant au 16, rue Jacques Musch, B-4053 Chaudfontaine.

Signature

*Le président*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11068. – Reçu 166 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079970.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

88024

**MAGNOLIABIRD INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 79.400.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 26 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08634. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079949.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**FIDURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 75.075.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 13 juin 2006, que:

- M. Lennart Stenke (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède), 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, fut réélu comme administrateur et administrateur-délégué de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- Me René Faltz (né le 17 août 1953 à Luxembourg), 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- Me Thomas Felgen (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg), 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- The SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, fut réélu comme commissaire aux comptes de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06763. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(079974.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**EUROTOUR 2000 S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 57.195.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 2 septembre 1998 entre:

Société domiciliée: EUROTOUR 2000 S.A., Société Anonyme,  
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg: B 57.195,

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,  
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg: B 28.967,

a pris fin avec effet au 5 mai 2006.

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07082. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(080359.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**LUX-PENSION ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 46.415.

—  
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juillet 2006

*I. Nominations statutaires:*

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juillet 2005, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2007:

M. Jean-Claude Finck, président;  
M. Michel Birel, vice-président;  
M. Gilbert Ernst, administrateur;  
M. Jean Habay, administrateur;  
M. Pit Hentgen, administrateur;  
M. Jean-Paul Kraus, administrateur;  
M. Jacques Mangen, administrateur;  
M. Nicolas Rollinger, administrateur;  
M. Guy Rommes, administrateur;  
M. Guy Rosseljong, administrateur;  
M. Paul Waringo, administrateur;

*II. Nomination du Commissaire aux comptes:*

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Madame Doris Engel pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2007.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080044.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**PRISPA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.196.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRISPA HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(080117.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**BREGAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 91.754.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société BREGAL LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue en date du 30 juin 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil;
- Robert Smeele, économiste, avec adresse professionnelle à 6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse;
- John Drury, juriste, avec adresse professionnelle à London W2 2DY, 1 Connaught Place, Grande-Bretagne;
- Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;
- Gert Jan Pieters, administrateur de société, avec adresse professionnelle à 6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse;

- Louis Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à London, W1S 4PD, 2-5 Old Bond Street, Standbrook House, Fourth Floor, Grande-Bretagne;

- Christian Marie Yves de Balmann, administrateur de sociétés, demeurant à NY 10017 New York, USA, 360 Madison Avenue, 20th floor.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes/Réviseur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09606. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(080094.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

### **ANGILLES, Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.865.

#### DISSOLUTION

##### *Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 9 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, volume 149S, folio 66, case 11, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

*Pour la société*

J. Elvinger

Notaire

(080078.3/21/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

### **SERVCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 80.711.

#### *Extrait de la décision de l'associé unique du 17 juin 2006*

L'associé unique

SERVCO HOLDINGS, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Colm Smith, de ses fonctions de Gérant, avec effet au 4 mai 2006.

- d'accepter la nomination d'UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg, B 64.474, avec siège social au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 4 mai 2006.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Gérant.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant.

- de transférer le siège social du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

*Pour SERVCO LUXEMBOURG, S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09030. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(080318.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**APOLLO PORTLAND HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 118.115.

 —  
**STATUTES**

In the year two thousand six, on the seventeenth of July.  
Before Us, Maître Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

AP PORTLAND LP, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, United States of America, company no. 3021221,  
here represented by Lucinda Clifton-Bryant, both professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 19th 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name APOLLO PORTLAND HOLDING, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by AP PORTLAND LP, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by three managers for an unlimited period:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

- Mr Hans van de Sanden, company director, born at Jutphaas (The Netherlands), on June 21, 1951, with professional address is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

- AP PORTLAND G.P., LLC, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, United States of America, company no. 3018430.

2) The address of the corporation is in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept juillet-

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

AP PORTLAND LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, United States of America, company no. 3021221,

ici représentée par Lucinda Clifton-Bryant, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination APOLLO PORTLAND HOLDING, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par AP PORTLAND LP, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

*Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par trois gérants pour une durée indéterminée:  
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,  
 - Monsieur Hans van de Sanden, administrateur de société, né à Jutphaas (Pays-Bas), le 21 juin 1951, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,  
 - AP PORTLAND G.P., LLC, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, United States of America, numéro 3018430.

2) L'adresse du siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Clifton-Bryant, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 juillet 2006, vol. 437, fol. 67, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(080879.3/242/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

**STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R. C. Luxembourg B 100.067.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11595, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Agent domiciliaire*

Signatures

(079745.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**PAPILLON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R. C. Luxembourg B 107.034.

Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 8 mai 2006:

- Ancien actionnaire unique: FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Nouvel actionnaire unique: RUSHEY FINANCE LIMITED, Pasea Estate, P.O. Box 958, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

*Pour PAPILLON INVESTMENTS, S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08583. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(080314.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**ONE CAPITAL INVESTMENT AND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 74.818.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11598, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour ONE CAPITAL INVESTMENT AND DEVELOPMENT S.A  
MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(079746.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 60.215.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11604, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A.  
MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(079747.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**SOCEPAL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 42.536.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 novembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11611, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour SOCEPAL  
MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(079748.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 39.650.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11614, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme  
G. Birchen

Administrateur

(079750.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---